

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉÉPHONE 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 14 janvier 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4043-2018. Aspects 1 et 2.

*Transition Énergétique Québec (TÉQ)* – Plan directeur 2018-2023 en transition, innovation et efficacité énergétiques.

**Demande de délai du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE) pour le dépôt de son mémoire aux Aspects 1 et 2.**

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* informe respectueusement la Régie de l'énergie que, malgré tous ses efforts et dans le contexte ci-après décrit, il ne lui sera pas possible de déposer aujourd'hui son mémoire en preuve au présent dossier. Nous nous en excusons et sommes par ailleurs bien conscients que la Régie avait bien indiqué que les preuves devaient être déposées d'ici le 14 janvier 2019. Nous demandons respectueusement la permission de déposer ce mémoire d'ici le **mardi 15 janvier 2019 à 16h00**.

Ce mémoire est le fruit du travail soutenu d'une équipe de 8 personnes, entamé depuis de nombreuses semaines y compris durant tout le congé des Fêtes et ce, dans un contexte où plusieurs des membres de cette équipe devaient également gérer d'autres dossiers dans un calendrier réglementaire très chargé en plus de plusieurs troubles de santé. Il s'agit d'un mémoire distinguant les deux Aspects 1 et 2 du présent dossier et qui traite également de plusieurs questions préliminaires communes à ces deux Aspects, d'ordre méthodologique et juridique. Le mémoire comporte notamment une démonstration de l'incapacité du Plan actuel de TÉQ à atteindre les deux cibles gouvernementales. Le mémoire traite aussi préliminairement de la juridiction de la Régie sur les deux Aspects, à la fois pour décider de modifications et ajouts aux programmes et mesures sous la responsabilité des distributeurs et pour demander à TÉQ d'évaluer des mesures additionnelles, ce qui contribuerait dans les deux cas à améliorer la capacité du plan à atteindre les cibles. Ces questions préliminaires permettent ensuite de formuler des recommandations sur les enjeux de ces deux Aspects.

Nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).